

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

26^{ème} année - N°5125 - Mercredi 20 Mai 2026 - Prix : 200 Fc

LUTTE CONTRE LA FRAUDE :

Un réseau de faux billets démantelé



Palais de justice Moroni.

ANNONCE IMMOBILIERE

Particulier vend 5 parcelles de terrain immatriculées aux Comores.

Mitsamiouli Iraladjou à 4 min à pied de la plage de Maloudja :
541m² - 49€/m²

Mitsamiouli Galawa à 200m du NAYA LODGE, à 2 min à pied de la plage de Galawa beach : 1.500m² - 60€/m²

Dzahani la Tsidje dans les hauteurs de Moroni et vue panoramique sur l'océan.
-> 1.200m² - 49€/m² / -> 2.492m² - 49€/m²

Mohéli Nioumachoua en face des Îlots classés au patrimoine mondial et mitoyenne du Laka-Lodge : 4.000m² - 49€/m²

Contact whatsapp : +269 333 21 02

Une série de faux billets de 10 000 francs comoriens circule dans la capitale depuis avril dernier. La procureure de la République de Moroni, Saïdatte Fatuma Saïd Boina, annonce le démantèlement d'un réseau organisé spécialisé dans la mise en circulation de ces billets falsifiés. Plusieurs jeunes ont été placés en détention provisoire pour leur implication présumée dans cette affaire.

Selon la magistrate, l'enquête a permis d'identifier un groupe structuré qui alimentait le marché local avec de faux billets. Plusieurs jeunes âgés d'une vingtaine d'années sont détenus à la maison

d'arrêt de Moroni depuis avril dernier. Leur interpellation fait suite à des signalements de commerçants ayant reçu des billets manifestement contrefaits lors de petites transactions. Le dossier a été transmis au juge d'instruction pour l'ouverture d'une information judiciaire. Cette procédure doit permettre d'approfondir les investigations, de retracer l'origine des faux billets et d'établir les responsabilités pénales de chaque intervenant. Le présumé chef du réseau, un Comorien originaire de Ngazidja, est toujours recherché par les services du parquet.

LIRE SUITE PAGE 3

INTERVIEW / ME IBRAHIM MOURIDI BASSOURDINE :

" La prison n'est pas une maison d'éducation "

Face à un système jugé obsolète qui n'intervient que « comme un médecin après la mort », Me Ibrahim Mouridi Bassourdine appelle à une refonte historique du droit de l'enfance aux Comores. Le concepteur puis rédacteur du Projet de Protection et d'Accompagnement de l'Enfance et de la Jeunesse (PPAEJ) propose un plan structurel de 6 milliards KMF pour rompre avec cinquante ans de gestion de l'urgence. Dans cette interview exclusive, il détaille une stratégie pour doter le pays de structures adaptées et d'éducateurs spécialisés. Interview.

Question : Plus de 50 ans sans projet d'envergure et des cellules d'écoute jugées inefficaces. Quel a été le déclic pour rompre définitivement avec cette logique d'accompagnement ponctuel ?

Me Ibrahim Mouridi Bassourdine : Le déclic est né du constat qu'un système purement curatif intervient toujours trop tard. Sans base légale ni moyens durables, les cellules d'écoute traitent les conséquences et non les causes des traumatismes. Le PPAEJ concrétise une rupture systémique validée par

les acteurs du secteur. Il remplace les microprojets isolés par une politique publique permanente, holistique et axée sur la prévention en amont pour protéger l'enfant au sein de sa famille.

Question : Vous pointez du doigt les limites de la loi de 2005, centrée sur la répression. En quoi handicape-t-elle le quotidien des enfants vulnérables ? Qu'en est-il pour les actions de l'UNICEF aux Comores ?

IMB : La loi de 2005 paralyse l'action car elle n'intervient qu'après l'échec familial, ignorant la réinsertion. Faute de stratégie préventive et de structures adaptées, elle exclut les mineurs déscolarisés, précarisés ou en rupture. Ce cadre viole l'intérêt supérieur de l'enfant (Convention de 1989). Quant à l'UNICEF, elle a financé une législation nationale en décalage avec les standards internationaux. Ses cellules d'écoute gèrent l'après-viol (médical, psy, juridique) sans jamais empêcher l'acte par des mesures préventives.

Question : Le calendrier prévoit l'adoption des réformes légales dès 2025-2026. Quels sont les principaux ver-

rous politiques ou législatifs à faire sauter au niveau de l'Assemblée de l'Union ?

IMB : Le premier verrou est politique : imposer la protection de l'enfance comme une priorité stratégique, au-delà des clivages. Législativement, l'Assemblée doit intégrer les normes internationales, codifier le statut des éducateurs spécialisés et définir les missions des centres dédiés. Un consensus a déjà été établi auprès du Secrétariat Général du Gouvernement, du Ministère du Genre, de la Justice et de la Commission des lois pour soutenir cette réforme.

Question : Le pays ne dispose d'aucun corps d'éducateurs dédiés. Comment comptez-vous attirer, recruter et former cette première génération entre 2026 et 2027 ?

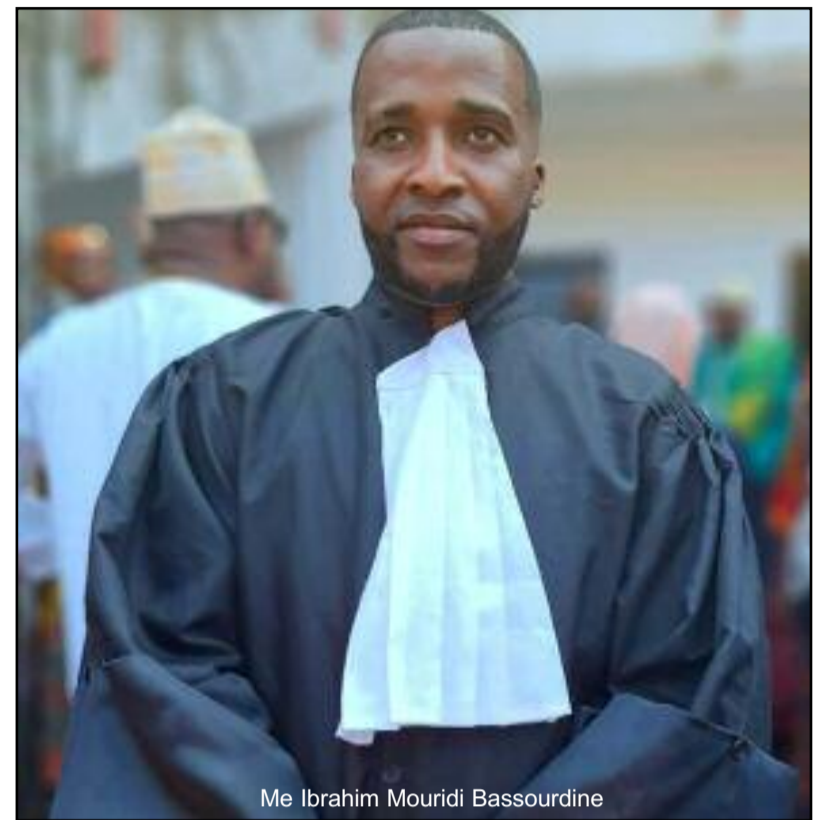
IMB : Nous allons institutionnaliser ce métier pour le rendre attractif, puis recruter des profils diversifiés (travailleurs sociaux, juristes, psychologues, enseignants). Via des partenariats internationaux, ils suivront des formations théoriques et pratiques ancrées dans les réalités comoriennes. Leurs missions civiles incluront le repérage précoce, les enquêtes préventives et le suivi individualisé. Leurs missions pénales consisteront à assister le juge des enfants, concevoir des projets de réhabilitation et piloter le placement en centres d'adaptation pour éviter la prison.

Question : Une fois le déploiement terminé, comment l'Union des Comores garantira-t-elle le financement et la pérennité de ce nouveau système ?

IMB : La pérennité reposera sur l'inscription de la protection de l'enfance au budget d'État pour intégrer les éducateurs comme agents publics. Des taxes affectées et des fonds de dotation nationaux relayeront l'aide internationale. Nous comptons aussi sur l'implication des collectivités, des communautés et de la diaspora. La pérennisation dépendra de la conviction nationale que protéger l'enfance est un investissement stratégique et non une charge passagère.

Question : Diriez-vous que le projet s'inscrit dans le Plan Comores Émergent ? En quoi la protection de l'enfance est-elle un levier de l'émergence économique ?

IMB : Absolument.



Me Ibrahim Mouridi Bassourdine

L'émergence économique repose avant tout sur le capital humain. Abandonner la jeunesse à l'exclusion ou à la violence compromet l'avenir du pays. Protéger l'enfance permet de réduire les vulnérabilités, prévenir la délinquance, stabiliser la société et bâtir une main-d'œuvre éduquée et productive. C'est un levier direct de développement et de cohésion nationale.

Question : Vous affirmez qu'« une prison n'est jamais une maison d'éducation ». Comment convaincre l'appareil judiciaire et l'opinion de privilégier la réinsertion face à la délinquance juvénile ?

IMB : En démontrant que la réinsertion est la réponse la plus efficace contre la récidive. L'enfermement sans suivi éducatif ne fait que marginaliser. Le PPAEJ propose une alternative crédible : éclairer les magistrats par des rapports sociaux, ouvrir des centres spécialisés, offrir un suivi psychologique et sensibiliser l'opinion pour faire évoluer les mentalités. La justice des mineurs doit protéger l'avenir, pas seulement punir.

Question : Aux Comores, la gestion de la jeunesse relève souvent de la famille élargie ou du village. Comment le PPAEJ va-t-il s'intégrer sans heurter ces structures traditionnelles ?

IMB : Le projet ne remplace pas les traditions, il s'appuie sur elles. La famille et la communauté villageoise restent des piliers essentiels. Les éducateurs spécialisés travailleront en synergie avec les familles, les notables, les autorités religieuses et les associations locales.

L'objectif est d'apporter un soutien technique et institutionnel moderne pour renforcer ces solidarités coutumières sans les briser.

Question : Votre projet s'appuie sur trois structures (Adaptation sociale, Polyvalent, Sauvegarde). Comment vont-elles s'articuler concrètement sur le terrain pour éviter les chevauchements ?

IMB : Leurs missions sont sectorisées : le centre d'adaptation sociale gère l'insertion des enfants en rupture, le centre polyvalent pilote la prévention communautaire, et celui de sauvegarde prend en charge les urgences immédiates. Les éducateurs spécialisés coordonneront les parcours individuels des enfants entre ces structures pour garantir une prise en charge fluide et sans fragmentation.

Question : Le budget dépend à 80% des bailleurs internationaux. Ce taux ne fait-il pas peser un risque de suspension ou de perte de souveraineté ?

IMB : C'est un défi lié à nos limites budgétaires actuelles. Toutefois, la souveraineté réside dans la maîtrise de la vision stratégique : la gouvernance reste strictement comorienne. Les bailleurs accompagnent, ils ne dictent pas. De plus, le projet planifie une hausse progressive de la contribution financière de l'État pour réduire cette dépendance extérieure à long terme.

Propos recueillis par Hamdi Abdillahi Rahilie

La Gazette des Comores
BP 2216 Morani - UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse postale : _____ email : _____
Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces
Chèque n° _____
Virement bancaire réf. : _____

Morani le,
Signature : _____

Tarifs d'abonnement
(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Annuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

LUTTE CONTRE LA FRAUDE :

Un réseau de faux billets de 10 000 francs démantelé à Moroni

Suite de la page 1

D'après la procureure, le réseau utilisait principalement des mineurs pour mettre les billets en circulation dans les commerces de Moroni. « Ils commissionnent des mineurs dans les épiceries avec ces faux billets de 10 000 francs. Ces mineurs innocents tombent dans le piège sans comprendre la gravité de l'acte », explique-t-elle. Ce mode opératoire visait à exploiter la vulnérabilité des plus jeunes tout en contournant la vigi-

lance des commerçants. Les premières transactions frauduleuses ont été signalées aux abords de l'hôpital Hôpital El-Maarouf, où les suspects achetaient des brochettes et des ailes de poulets avec des faux billets afin d'obtenir de la monnaie réelle. Les opérations étaient souvent menées de nuit, période durant laquelle les contrôles sont moins rigoureux.

L'activité du réseau se serait ensuite étendue à Moroni Caltex ainsi qu'au marché de Volo-Volo, deux zones particulièrement fré-

quentées de la capitale. Lors des perquisitions, plusieurs faux billets de 10 000 francs comoriens ainsi qu'un billet de 5 000 francs ont été saisis. Après audition, certains suspects ont été placés en détention provisoire tandis que d'autres ont été remis en liberté provisoire en attendant la suite de la procédure. La procureure assure que les investigations se poursuivent afin de démanteler entièrement le réseau et d'identifier tous les complices éventuels. Face à cette situation, Saïdatte Fatuma

Saïd Boina appelle la population à faire preuve de vigilance lors des transactions commerciales. « Vérifiez les signes de sécurité, regardez la texture du papier et refusez tout billet qui vous paraît suspect », insiste-t-elle. La magistrate rappelle également que la lutte contre la fraude monétaire repose aussi sur l'engagement citoyen. « Chaque citoyen a un rôle à jouer en signalant tout cas suspect aux forces de l'ordre ou au parquet », souligne-t-elle.

Elle assure aussi que la justice

fera son travail. « Les investigations se poursuivent pour démanteler entièrement le réseau et sanctionner les responsables », a-t-elle affirmé. En précisant que « le parquet entend traiter ce dossier avec rigueur afin de dissuader d'autres tentatives similaires. La contrefaçon de monnaie est sévèrement punie par le code pénal comorien. La lutte contre ce type de criminalité ne peut pas réussir sans l'engagement de tous »

El-Aniou Fatima

Le 13 mai dernier, Expertise France et le ministère des Affaires étrangères, à travers le Commissariat chargé de la Diaspora, ont organisé un Café Média au siège d'Expertise France à Moroni afin d'échanger autour des principales réalisations du Projet Diaspora. Ce projet a pour objectif général de renforcer la cohésion, la solidarité et l'unité des Comoriens vivant au pays comme au sein de la diaspora, en faveur du développement durable des Comores.

CAFÉ MEDIA :

Échange autour des réalisations du Projet Diaspora

(ANPI) dispose désormais, grâce au Projet Diaspora, d'une plateforme de création d'entreprises à distance ainsi que d'un annuaire numérique servant d'outil d'information et d'orientation destiné aux entrepreneurs de la diaspora.

« Le projet a permis d'accompagner concrètement les initiatives entrepreneuriales issues de la diaspora. Au total, 71 entrepreneurs ont bénéficié d'un accompagnement technique assuré par des experts et des structures d'appui à l'entrepreneuriat, en France et aux Comores. Depuis le lancement du projet, 28 initiatives ont également été financées sur sélection. Près de 600 000 euros de subventions ont ainsi été attribués afin de soutenir des projets à fort potentiel économique et social, traduisant une volonté forte de transformer les idées en entreprises durables. Aujourd'hui, l'écosystème entrepreneurial de la diaspora dans les deux espaces existe et est appelé à contribuer davantage au développement du pays », a déclaré Laurent Chabrut directeur Expertise France Comores.

De son côté, le commissaire chargé de la Diaspora, Issa Abdoussalami, a précisé qu'au-delà des investissements financiers, la diaspora représente également un capital humain hautement qualifié. Dans ce cadre, 11 missions d'expertise ont été réalisées au bénéfice d'institutions stratégiques telles que SONELEC, Agence Nationale du Développement Numérique, la Banque centrale des Comores et le Parc national de Mohéli. « Au total, 10 experts volontaires issus de la diaspora ont été mobilisés pour appuyer ces structures, notamment dans le renforcement des capacités en pilotage financier et dans le secteur de la finance digitale. Un registre des experts et des compétences comoriennes, incluant celles de la diaspora, a également été mis en place afin de pérenniser cette dynamique. Ce registre sera géré par l'Agence comorienne de coopération internationale (ACCI) », a-t-il indiqué.

Selon lui, les actions menées ont produit des résultats concrets et durables. Le taux de satisfaction des entrepreneurs soutenus atteint 83%,



témoignant de la pertinence et de l'efficacité des interventions. Par ailleurs, les 28 entreprises ayant bénéficié d'un soutien financier ont enregistré une augmentation de plus de 50% du nombre d'emplois créés, illustrant ainsi l'impact concret du projet sur le développement économique et la création d'opportunités professionnelles aux Comores.

Pour rappel, lancé en 2021, le projet « Appui au renforcement des partenariats avec les diasporas entrepreneuriales comoriennes »

(Projet Diaspora) est mis en œuvre par Expertise France en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères de l'Union des Comores, avec le financement de l'Agence Française de Développement. Son objectif principal est de renforcer la cohésion, la solidarité et l'unité entre les Comoriens de l'intérieur et ceux de la diaspora, au service du développement durable du pays.

Nassuf Ben Amad

MIGRATION :

Des Comoriens disparus en Espagne

Une nouvelle inquiétude plane sur l'archipel. Près d'une vingtaine de ressortissants comoriens sont aujourd'hui introuvables après avoir tenté de rejoindre l'Europe par des voies irrégulières. L'alerte, rendue publique le lundi 18 mai dernier depuis la Mauritanie, met en avant une situation opaque où les familles, privées d'informations, oscillent entre espoir et désespoir.

Depuis plusieurs semaines, aucune confirmation officielle n'a permis d'établir le sort de ces jeunes partis en quête d'un avenir meilleur. Aucun survivant identifié, aucune trace formelle, aucun élément concret, seulement une absence prolongée qui alimente l'angoisse. Derrière ces disparitions, il y a des familles plongées dans une attente insoutenable. Parents, frères, sœurs et proches tentent de com-

prendre, de retracer un parcours devenu flou, et surtout d'obtenir des réponses. Selon les informations recueillies auprès des familles, les disparus auraient emprunté des itinéraires migratoires particulièrement dangereux, reliant l'Afrique subsaharienne aux pays du Maghreb, avant une tentative de traversée maritime vers l'Espagne. Ces routes figurent parmi les plus périlleuses au monde, exposant les migrants aux réseaux de passeurs, aux violences, aux détentions et aux naufrages. « Ils savaient que le voyage était dangereux, mais ils espéraient réussir », confie Salmata Msoili, un proche.

À ce stade, il reste difficile de reconstituer précisément leur itinéraire. Les informations disponibles demeurent fragmentaires et reposent principalement sur les témoignages des familles. Face à cette incertitude, plusieurs proches ont entrepris des démarches dans différents pays de

transit, notamment en Mauritanie. « Nous avons essayé de contacter des centres, des autorités locales et des communautés sur place, mais nous n'avons obtenu aucune information fiable », explique un membre de la famille. Malgré l'absence de preuves concrètes, certains éléments troublants continuent d'alimenter l'espoir. Plusieurs comptes de messagerie appartenant aux disparus auraient affiché une activité intermittente après leur disparition. « Par moments, son téléphone apparaît connecté, mais nous n'arrivons pas à le joindre », raconte Mariama Ali, sœur d'un disparu.

Ces signaux restent difficiles à interpréter. « On ne sait pas si ce sont vraiment eux, ni dans quelles conditions ces comptes sont utilisés, mais cela nous empêche de perdre totalement espoir », ajoute un autre proche. Face à cette situation, les familles appellent à une mobilisation

des autorités et des organisations concernées. Elles demandent notamment la vérification des centres de détention, la consultation des registres hospitaliers et mortuaires, ainsi que l'examen des opérations maritimes récentes. « Nous avons besoin de réponses, quelle que soit la vérité », insiste un des pères.

Parmi les disparus figurent notamment Mohamed H, Maanloum M, Ahamada M, Kalathoumi Ch, Maoulida R, Athoumani M, Mohamed S, Ismaël S, Ali M, Nasseridine I, Fakri M, Tadjidine H, Mohamed A, Mohamed H et Rabouan R. Très jeunes pour la plupart, certains à peine âgés d'une vingtaine d'années, tous partageaient le même espoir celui d'améliorer leurs conditions de vie et soutenir leurs familles. « Il avait des projets, il voulait simplement aider les siens », se souvient un parent. Aujourd'hui, leurs familles vivent

dans une attente douloureuse. « Le plus difficile, c'est de ne pas savoir. On ne peut ni espérer pleinement, ni faire le deuil », confie une mère.

Au-delà de cette disparition collective, cette affaire rappelle le drame des migrations irrégulières. Chaque année, de nombreux migrants disparaissent sans laisser de traces, souvent sans identification officielle. « Derrière chaque disparition, il y a une famille qui attend et une histoire qui risque d'être oubliée », souligne un acteur associatif. Malgré l'absence de réponses, les familles continuent de se battre. « Nous continuerons à chercher tant que nous n'aurons pas de nouvelles », affirme un proche. Leur combat reste le même : savoir, comprendre, et ne pas laisser ces vies sombrer dans l'oubli.

Mohamed Ali Nasra

CULTURE :

Les acteurs culturels réclament plus de transparence

La culture se retrouve une fois de plus au cœur d'un bras de fer institutionnel. Dans un post face-book, le CCAC-Mavuna, l'un des principaux axes culturels dénonce une marginalisation systématique de leur secteur dans les dispositifs publics censés soutenir l'emploi et le développement. Par ailleurs, la coordination du projet Facilité Emploi 2 assurent dans un communiqué que la culture n'a jamais été exclue des priorités nationales.

Les acteurs culturels, encouragés à déposer des dossiers, affirment avoir été trompés par des promesses non tenues. Ils parlent de « faux espoirs » et d'une absence de transparence. L'affaire remonte du 7 mai dernier ou une enveloppe d'un milliard quarante-deux millions de francs comoriens sera partagée avec onze OSC pour promouvoir l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes.

Selon eux, la culture n'a jamais été une priorité réelle du dispositif, malgré les discours officiels. Le communiqué du CCAC-Mavuna a exprimé une profonde déception, accusant les autorités d'avoir nourri de faux espoirs et réclamant plus de transparence.

Les responsables du projet, eux, rétorquent que les critères de sélection étaient clairs et que la qualité des propositions n'était pas au niveau attendu. Dans leur communication, ils rappellent que les décisions ne relevaient ni du coordinateur ni de l'AFD, mais d'une commission ad hoc indépendante, placée sous l'autorité du secrétariat général du ministère de l'emploi. Cette commission, souveraine et impartiale, a fondé son appréciation sur des critères communs : analyse du contexte, pertinence des solutions proposées, modalités de mise en œuvre, résultats attendus et précision du budget.

Au-delà de ce différend, c'est



une question politique qui se répète : quelle place la culture occupe-t-elle réellement dans la stratégie nationale ? Les discours officiels la présentent comme vecteur d'éducation, d'emploi et de cohésion sociale. Mais dans les faits, les artistes et associations peinent à trouver leur place dans les dispositifs publics, souvent dominés par des secteurs jugés plus productifs ou prioritaires. Les opérateurs culturels dénoncent

très souvent une politique de façade, tandis que les institutions compétentes se défendent en invoquant une histoire de méthode et de neutralité. L'État se proclame vouloir valoriser son patrimoine et ses créateurs, certes, mais les acteurs culturels peinent à bénéficier des moyens de se développer.

Pour les acteurs culturels, cette affaire ne reste pas seulement dans un appel à projets contesté, mais

dans une crise de confiance entre les acteurs culturels et les autorités. Tant que cette confiance ne sera pas rétablie, la culture restera perçue comme un secteur secondaire, malgré son rôle essentiel dans l'identité des Comores. « Nous demandons à l'avenir plus de clarté et d'honnêteté dans les appels à projets. » souligne le président du Ccac-Mavouna.

Aticki Ahmed Ismael

HABARI ZA UDUNGA

Les enfants de demain

Les enfants d'aujourd'hui seront les parents de demain, ça c'est l'image que nous utilisons pour la sensibilisation et autres activités de mobilisation. Et pourtant à y regarder de plus près on n'est pas très rassuré par la situation que nous observons chaque jour dans nos familles, dans nos quartiers, villages et villes.

Les conventions et autres parchemins que nous paraphons, sont, le plus souvent, loin des réalités quotidiennes des enfants. Combien sommes-nous, à être indifférents, au petit garçon ou à la petite fille qui nous vend des pistaches à

l'heure où il (ou elle) devait être dans une école quelconque.

Chaque matin, des petits bonhommes jouent au football à la place de l'indépendance et autres cours au moment où tous les autres prennent le chemin de l'école. Sans parler des milliers d'autres dans les quartiers populaires laissés à eux-mêmes. Quelques exemples qui nous montrent que nous sommes en train de bâtir une société de l'exclusion, qui ne dit pas son nom.

Car, il ne faut pas se mettre le doigt dans l'œil, pour parler crûment, tous ces jeunes ne voudront pas assumer le rôle de parents, car ils ont rarement vu les leurs. Et,

pour jouer le rôle de parents, il faut vivre dans des structures stables tant au niveau des institutions qu'au niveau social. Nos femmes libérées se battent pour faire adopter un code de la famille, dont on ne sait pas où il va être appliqué, dans la mesure où chaque jour qui passe rien ne se passe.

Les ministères voués à "la

moitié du ciel" n'ont jamais manqué sous les cocotiers. Mais combien d'entre elles ont marqué le sort des femmes.

Il est temps de tirer la sonnette d'alarme, car nous courons à la catastrophe, si nous persistons à continuer dans cette voie, dont l'issue ne peut-être que l'anarchie pour ne pas dire le chaos. Sans

perspectives pour la grande majorité de nos jeunes, rien de solide ne sera construit. Une société qui ignore ses enfants est une société déboussolée. S'occuper de l'université c'est bien, mais s'occuper des plus petits, c'est mieux.

Mmagaza
Paru le 15 mai 2004

AVIS DE VENTE INTERNE AUX ENCHERES TOYOTA PRADO



Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en Union des Comores met à la vente aux enchères les véhicules dont les détails suivent :

Description
TOYOTA PRADO – ONU 10 CD

Année d'acquisition
2017

Le véhicule sera vendu dans son état actuel et sera exposé à la Maison des Nations Unies **du vendredi 08 mai au lundi 08 juin 2026, de 09h00 à 16h00.**

Les offres devront être soumises sous pli fermé et déposées au bureau du PNUD au plus tard le jeudi 11 juin 2026 à 10h00, délai de rigueur.

L'enveloppe devra porter clairement la mention suivante : « **Vente aux enchères – TOYOTA PRADO – ONU 10 CD** ».

L'adjudicataire sera informé du résultat de la vente par le PNUD.

Le PNUD se réserve le droit de rejeter toute offre ne répondant pas aux critères d'agrément de la commission.

Le paiement devra être effectué par chèque bancaire certifié à l'ordre du PNUD.

Avant tout enlèvement du véhicule, l'adjudicataire devra s'acquitter des droits de douane et présenter le reçu correspondant, ou fournir une preuve de son éligibilité à l'importation en franchise de droits.

La visite du véhicule est ouverte pour les personnes intéressées **du 08/05/2026 au 08/06/2026 à 10h00.**

Pour faciliter l'accès au UN compound, prière de nous informer par email à achats.km@undp.org ou par téléphone au **numéro du chef de parc (n° 351 6595) de 09h00 à 16h00.**

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
Elhad Said Omar
Rédactrice en chef
Andjouza Abouheir
Secrétaire de rédaction
Toufé Maecha
Rédaction
Mohamed Youssouf
Sanaa Chouzour
A. Mmagaza
M.I.M Abdou
Nassuf Ben Amad
Kamal Gamal Abdou
Nabil Jaffar
Riwad

A Bardraoui
Mohamed Ali Nasra
Hamdi Abdillahi Rahilie
El-Aniou Fatima
Aticki Ahmed Ismael
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
Mohamed Said Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45

RAPPORT ANNUEL 2025 DU PNUD :

Des résultats concrets portés par les communautés

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) aux Comores a lancé hier son rapport annuel 2025, un document qui revient sur les principales actions menées aux côtés du Gouvernement et des partenaires pour accompagner le développement du pays.

À travers plusieurs projets réalisés dans les îles, le rapport met en avant des avancées dans des secteurs clés comme l'accès à l'eau potable, l'agriculture, la biodiversité, l'énergie ou encore la gestion des risques climatiques. Dans son avant-propos, le Représentant résident du PNUD aux Comores, Luca Monge Roffarello, souligne que « derrière les chiffres, ce sont les dynamiques humaines qui me semblent essentielles : des communautés mobilisées, des femmes engagées, des institutions qui se renforcent progressivement ». Il rappelle également que « le développement n'est pas une course de vitesse, mais plutôt un marathon », nécessitant « persévérance, résilience et engagement

constant ».

Parmi les résultats présentés figure notamment l'amélioration progressive de l'accès à l'eau potable grâce aux infrastructures soutenues par le PNUD et le Fonds vert pour le climat. Plus de 130 000 nouvelles personnes bénéficieront d'un meilleur accès à l'eau à Ngazidja et à Mohéli dès que ces infrastructures seront inaugurées par le gouvernement. À Djoiezi, à Mohéli, les habitants suivent avec espoir l'arrivée prochaine de l'eau potable dans leurs foyers. « Nous voyons les installations. Nous savons que l'eau est là », témoigne Mariama dans le rapport. Pour elle, l'accès à l'eau représente « davantage de dignité, une meilleure santé et plus de temps pour les activités économiques et familiales ».

Le rapport met également en lumière les efforts engagés dans la restauration des récifs coralliens et la protection de la biodiversité. À Anjouan, autour du lac Dzilandzé, les communautés locales participent activement à la préservation de cet écosystème fragile. « Quand nous protégeons ce lac, nous protégeons

toute une île », explique Irsa Mohamed, éco-garde au Parc national du Mont Ntringui. Dans le domaine agricole, plusieurs producteurs saluent aussi les appuis apportés pour renforcer leurs activités. Foursia Saindou, membre d'une association agricole bénéficiaire d'un système d'irrigation, affirme que les résultats sont aujourd'hui « très encourageants ». « Grâce à l'appui du PNUD, nous disposons désormais d'un réservoir d'eau relié à un système de captage », explique-t-elle.

Le document revient également sur les initiatives menées dans le secteur énergétique, notamment autour de la géothermie. Dans une séquence consacrée au projet lié au volcan Karthala, Moussa, un jeune comorien, raconte l'espoir suscité par cette transition énergétique. « Quand j'étais enfant, on nous disait de nous méfier du volcan. Aujourd'hui, j'apprends qu'il peut aussi nous apporter de la lumière », confie-t-il. Avant d'ajouter : « Si ce projet réussit, ça peut transformer notre quotidien ». À travers ce rapport, le PNUD réaffirme sa volonté



de poursuivre son accompagnement aux côtés des Comores pour promouvoir un développement plus résilient, inclusif et durable, alors que l'organisation célèbre cette année ses 50 ans de présence et de partenariat avec les Comores au ser-

vice du développement humain.

Le rapport annuel 2025 du PNUD Comores est disponible sur le site officiel du PNUD Comores : <https://go.undp.org/qg7>

Hamdi Abdillahi Rahilie



Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

Direction Générale de la Santé

Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Offre de Soins de Santé (ODS)

Cellule de Gestion de Projet (CGP)
N° CKM 1105 01 N & 04 S & 05 T

Avis d'Appel d'Offres relatif à l'acquisition, livraison et mise en circulation d'un véhicule Pick up pour l'Inspection Générale de la Santé

Date : 08 mai 2026

Nom du Projet : Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Offre de Soins de Santé (ODS)

AON N° : ODS/2026/004

1. Le **Ministère de la Santé et de la Protection Sociale** de l'Union des Comores a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement pour financer le coût de Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Offre de Soins de Santé (ODS). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du présent marché **Acquisition, Livraison et Mise en Circulation d'un Véhicule neuf Pick up pour l'Inspection Générale de la Santé**.

2. Le Ministère de la Santé, de la Protection Sociale de l'Union des Comores sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour la fourniture, d'un véhicule neuf Pick UP (4X4) au profit de l'Inspection Générale de la Santé.

3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la « **Cellule de Gestion du Projet ODS sis à la Direction Générale de la santé - Route de la corniche, Moroni** (Union des Comores) ou par téléphone au (+ 269) 733 23 41 / 343 86 07 ou par email : saidjaffar@gmail.com avec copie à passationmarches773@gmail.com et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres du **lundi**

au jeudi de 8 h 00 à 16 h 00 mn et vendredi de 8 h 00 à 13 h 00 (heure de Moroni – Comores).

4. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en langue française en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus ou le télécharger via le site www.afd.dgmarket.com ou bien faire la demande écrite auprès des adresses e-mails ci-dessus.

5. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahier des Clauses Administratives et Générales sont ceux du Document Type d'Appel d'Offres pour la Passation de Marchés de Fournitures de l'Agence Française de Développement.

6. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le mercredi 10 juin 2026 à 10h 00mn au siège du Projet sis à Moroni, Oasis. Les Offres doivent comprendre une garantie de soumission de l'Offre pour un montant de **mille Euros (1 000 Euros) soit quatre cent quatre-vingt-onze mille francs comoriens (491 000 KMF)**.

7. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent à cellule de gestion du projet Offre de soins sis à la

Direction Générale de la santé - Route de la corniche - **Moroni, le 10 juin 2026 à 10 h 30.**

8. Les exigences en matière de qualifications sont précisées dans :

a. Éligibilité (nationalité, conflit d'intérêts, Éligibilité au financement de l'AFD, Entreprise publique).

b. Antécédents en matière de non-exécution de marché (Antécédents de non-exécution de marché, Exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d'une Déclaration de Garantie de Soumission ou du retrait de l'Offre au cours son délai de validité, Litiges en instance).

c. Situation et Performance Financières (Capacité financière (ratio de liquidité $\geq 1,1$ & ratio d'endettement $\leq 80\%$) ; Chiffre d'affaires annuel moyen sur les 3 dernières années (2023,2024,2025) $\geq 50 000$ Euros).

d. Expérience (expérience générale (Avoir un nombre minimum de 3 marchés de fournitures durant les 3 dernières années (2023 ; 2024 et 2025) ; expérience spécifique (avoir exécuté 2 marchés similaire de fourniture (marché de véhicules) dans les cinq dernières années (2021 ; 2022 ; 2023 ; 2024 et 2025).

CULTURE :

Wahidat Hassani honorée par l'OIF



À l'occasion de l'inauguration du premier espace numérique des CLAC aux Comores, l'Organisation internationale de la Francophonie a rendu hommage à Wahidat Hassani pour ses 33 années d'engagement au service des Centres de Lecture et d'Animation Culturelle. Lors de la cérémonie organisée le 28 avril dernier au CLAC d'Ikoni, la pionnière a reçu trois distinctions saluant son rôle dans la promotion de la lecture, de la culture et de la langue française aux Comores.

L'Organisation internationale de la Francophonie [OIF] et le gouvernement comorien ont rendu hommage à Wahidat Hassani, pionnière des Centres de Lecture et d'Animation Culturelle [CLAC] aux Comores, le mois dernier au CLAC d'Ikoni. L'hommage s'est tenu en marge de l'inauguration du premier espace numérique du pays installé dans un CLAC. Le représentant de l'OIF pour l'océan Indien, Train Laurentiu Hristea, a salué « l'engagement discret mais déterminant » de Wahidat Hassani depuis 1992. « Vous incarnez l'esprit de la Francophonie sur le terrain. Votre action a permis à des milliers de jeunes d'accéder au livre et à la culture », a-t-il déclaré avant de lui remettre un cadeau officiel. Le président de l'OIF a souligné que sans son travail, « plusieurs activités n'auraient pas pu se tenir à Ikoni et ailleurs ». En insistant sur la confiance durable qu'elle a su bâtir avec la communauté.

Wahidat Hassani a reçu un prix ainsi qu'un certificat de mérite lors de la cérémonie. Le CLAC d'Ikoni lui a décerné une distinction en reconnaissance de son rôle dans l'ancrage du centre et de son lien constant avec les familles et les écoles. Le certificat de mérite vient couronner l'ensemble de son parcours au sein du réseau national des CLAC des Comores. La lauréate a suscité à la fois rires et émotion en racontant : « J'ai accouché trois fois et mon mari surveillait toujours le registre des prénoms de nos

enfants, par crainte que je les appelle CLAC, tant j'étais attachée au Centre de lecture et d'animation culturelle ». L'hommage s'est intégré à l'inauguration du premier D-CLIC des CLAC aux Comores, site pilote de l'initiative de l'OIF. Le programme « Formez-vous aux métiers du numérique », mis en œuvre par l'Association comorienne des technologies de l'information et de la communication [ACTIC], propose trois parcours gratuits et certifiants : marketing numérique, développement web et développement mobile.

« Wahidat Hassani incarne l'esprit de la Francophonie sur le terrain. Son engagement depuis plus de 30 ans a permis à des milliers de jeunes d'accéder au livre et à la culture. C'est une bâtisseuse discrète mais déterminante. C'est pourquoi, en tant que coordinateur national des CLAC des Comores, nous tenons aujourd'hui à lui rendre hommage publiquement », a déclaré Ryadhuidine Idrisse en lui remettant un certificat de mérite. Il précise que cet hommage se traduit par un prix de reconnaissance pour sa contribution à la promotion de la lecture et de la langue française aux Comores, ainsi qu'un cadeau offert par le CLAC d'Ikoni « en témoignage de gratitude ».

Par ailleurs, soixante jeunes et femmes âgés de 18 à 35 ans bénéficieront de ces formations afin de renforcer leur employabilité et de développer des projets d'auto-entrepreneuriat. De son côté, le ministre de la Jeunesse, de l'Emploi, des Arts et de la Culture a souligné que l'intégration du numérique dans les CLAC répond aux besoins actuels de la jeunesse. Il a insisté sur la nécessité d'un engagement collectif impliquant apprenants, formateurs et partenaires. La cérémonie a vu la présence le gouverneur de Ngazidja, le président de l'ACTIC, le coordinateur national des CLAC, la directrice du CLAC d'Ikoni et des notables de la ville.

El-Aniou Fatima



Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel

UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement

جمهورية القمر المتحدة
وحدة – تضامن – تنمية



Moroni, le 19 mai 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel

Appel à la responsabilité éditoriale en période de crise sociale

Le Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA), autorité de régulation de la presse et de la communication audiovisuelle en Union des Comores, suit avec une vive attention l'évolution de la situation sociale que traverse notre pays.

Le CNPA constate avec préoccupation la circulation rapide, sur certains réseaux sociaux et plateformes numériques, d'informations non vérifiées, d'images sorties de leur contexte, de contenus tronqués ou manifestement inexacts, susceptibles d'entretenir la confusion, d'alimenter les tensions et de porter atteinte à la cohésion sociale.

À ce titre, le CNPA rappelle que le journalisme repose sur des principes essentiels : la vérification des faits, l'honnêteté intellectuelle, l'impartialité, la contextualisation et le respect de la dignité des personnes. En période de crise, ces exigences doivent être appliquées avec encore plus de rigueur.

Le Conseil appelle également l'attention des professionnels de l'information sur l'usage croissant des outils d'intelligence artificielle dans la production de contenus. Ces technologies peuvent constituer des appuis utiles au travail éditorial, mais elles ne sauraient se substituer au jugement, à la vérification humaine ni à la responsabilité professionnelle. Tout contenu généré ou fortement modifié par intelligence artificielle doit, le cas échéant, être utilisé avec discernement et transparence, conformément aux règles déontologiques et aux dispositions légales en vigueur.

Le CNPA invite en conséquence :

- Les journalistes et rédactions à vérifier systématiquement leurs informations avant publication, à croiser leurs sources et à corriger sans délai toute erreur constatée.
- Les éditeurs de presse en ligne et les plateformes numériques à renforcer leurs mécanismes de modération, de signalement et de retrait des contenus manifestement illicites ou gravement trompeurs.
- Les blogueurs, influenceurs et autres acteurs de l'information sur les réseaux sociaux à mesurer l'impact de leurs publications et à privilégier une diffusion responsable.
- L'ensemble des acteurs médiatiques à contribuer à l'apaisement du climat social en évitant toute publication susceptible d'attiser la haine, la peur ou la violence.

Le CNPA rappelle que la liberté de la presse est un droit fondamental, mais qu'elle s'exerce dans le respect des lois de la République, de l'éthique journalistique et de l'intérêt général. En période de crise, la presse a un rôle essentiel à jouer : informer avec justesse, éclairer l'opinion et contribuer à la préservation du dialogue social.

Le Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel réaffirme sa disponibilité à accompagner les professionnels des médias dans l'exercice de leur mission et demeure pleinement engagé en faveur d'un espace public d'information libre, responsable et respectueux de la vérité.

La liberté de la presse est un bien commun. Sa protection passe aussi par la responsabilité de chacun.

Le CNPA

